

# Dyspraxie - Définition

Août 2014

- [Définition](#)
- [Chez l'enfant](#)
- [Dyspraxie verbale](#)

## Définition

La dyspraxie désigne une incapacité à exécuter correctement des mouvements lors de l'apprentissage en l'absence de trouble musculaire ou nerveux. Elle se différencie de l'[apraxie](#) qui est la survenue de ces troubles alors qu'il n'y avait pas de problème auparavant et que ces capacités étaient acquises. Chaque geste demande de la concentration pour aboutir. La coordination et la succession des gestes sont compliquées. Il existe différentes formes de dyspraxies et leur classification est superposable à celle des apraxies.

## Chez l'enfant

Certains signes chez l'enfant peuvent orienter comme la difficulté ou l'incapacité à utiliser un stylo, des mouvements maladroits, une difficulté à marcher ou certains gestes simples de la vie quotidienne. La rééducation améliore la vie des enfants atteints.

## Dyspraxie verbale

La dyspraxie verbale désigne une difficulté chez l'enfant à coordonner les sons afin de verbaliser des mots lié à des difficultés à exécuter les mouvements de la bouche pour mettre en forme les mots.

Réalisé en collaboration avec des professionnels de la santé et de la médecine, sous la direction du [Docteur Pierrick HORDÉ](#)